

---

## Convention de mise à disposition de broyeurs de végétaux

Commune de Saint Aubin Celloville – particulier



---

Entre

La Commune de Saint Aubin Celloville, 2 place de la mairie, 76520 Saint Aubin Celloville, représentée par son Maire, Monsieur Dehail Maxime.

### **Et, le co-contractant**

M. Mme (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

76520 Saint Aubin Celloville.

Documents à fournir à la commune par l'emprunteur-euse

- Carte d'identité
- Chèque de caution de 300 euros à l'ordre du trésor public

### **PRÉAMBULE**

Dans le cadre du Programme de Réduction des Déchets, la Métropole et la Commune souhaite développer la pratique du broyage par les particuliers, dans l'objectif de maîtriser les quantités de déchets de jardin présentés à la collecte.

Par délibération du conseil du 22 mars 2021, la Métropole s'est engagée, dans le cadre d'une expérimentation, dans la mise en place d'un dispositif de soutien à la pratique du broyage individuel en mettant en place un dispositif de soutien à l'achat de broyeurs.

La commune souhaite également permettre aux ménages intéressés résidants à Saint-Aubin-Celloville, mais pour lesquels l'achat ne serait pas adapté à la pratique envisagée, de tester le matériel et la pratique avant un potentiel achat (besoins ponctuels, linéaires de haies faibles...).

La Métropole a donc mis à disposition de la commune deux broyeurs à végétaux aux fins de prêts aux usagers intéressés par le dispositif.

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation du co-contractant à l'opération test ainsi que les modalités de mise à disposition des broyeurs de végétaux par la Commune.

La Commune propose donc au co-contractant le prêt d'un broyeur de végétaux pendant une semaine à titre gracieux. **Le prêt débute le vendredi matin entre 10h et 11h** et se termine le **vendredi matin entre 9h et 10h**. Chaque jour de retard sera facturé 20 euros/jour TTC.

### **ARTICLE 2 : Type de broyeurs mis à disposition**

Les broyeurs mis à disposition sont des broyeurs Bosch AXT 25 TC, ou son équivalent.

### **ARTICLE 3 : Engagements du co-contractant**

Le co-contractant s'engage à :

- Utiliser et entretenir le matériel dans les conditions recommandées par le fabricant et mentionnées dans le manuel d'utilisation joint. Il devra veiller particulièrement à :
  - broyer uniquement des branches dont le diamètre de coupe correspond au **maximum** de l'appareil.
  - enlever tout objet métallique des branches à broyer (type fil de fer, grillage, clou, etc ...) et tous les cailloux, graviers et objets, qui risquent d'endommager gravement les couteaux.
- Utiliser les Équipements de Protections Individuels (EPI) recommandés par le fabricant (EPI non fournis par la commune).
- Participer à la formation dispensée par la commune avant tout premier emprunt.
- Signaler immédiatement à la Commune tout incident : dysfonctionnement, casse, panne, vol...
- Restituer le broyeur à la commune dans l'état ou il a été emprunté à la fin de la semaine de prêt le **vendredi matin entre 9h et 10h**

### **ARTICLE 4 : Engagements de la Commune de Saint Aubin Celloville**

La commune s'engage à :

- Mettre à la disposition du co-contractant un broyeur pour une durée d'une semaine. Le transport est à la charge du co-contractant.
- Délivrer une formation sur les règles de sécurité pour l'usage du broyeur

La commune n'est en aucun cas responsable de la non-utilisation ou non-conformité des protections utilisées en autonomie par l'emprunteur-euse. La commune se dégage de toute responsabilité en cas de mauvaise ou de non-conformité d'utilisation du broyeur et des équipements de protection obligatoires. La commune se dégage de toute responsabilité du fait d'incidents corporels causés par le non-port des équipements de protection ou du non-respect des consignes de sécurité.

### **ARTICLE 5 : Durée de la convention de prêt**

La présente convention est prévue pour une durée d'une semaine. Le matériel est à retirer aux services techniques de la commune.

### **ARTICLE 6 : Responsabilité – Assurances – Sinistres**

Le co-contractant est responsable, vis-à-vis des tiers, de tous dommages, vols ou accidents causés dans le cadre de l'utilisation du matériel mis à disposition.

Il appartient au co-contractant de vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que celle-ci couvre bien les risques inhérents à l'utilisation du matériel.

Une caution de 300€ est exigée lors de la mise à disposition du matériel. Elle est à régler par chèque à l'ordre du trésor public.

Le chèque sera restitué à la restitution du matériel, sous réserve qu'il soit en bon état. La caution pourra être encaissée en cas de non-respect des conditions d'emprunt (non-restitution ou dégradation du matériel).

Toute détérioration du broyeur ou du matériel associé non signalée à la commune lors de la restitution du matériel sera imputable à l'emprunteur-euse.

Tout dommage causé au matériel suite à une utilisation non conforme de ce dernier, relève de la responsabilité individuelle. La commune se réserve le droit strict de facturer les réparations ou remplacement, qui s'imposent à l'utilisateur responsable.

Un état des lieux vérifiant l'état du matériel fourni est réalisé par un agent communal avant et après chaque prêt. Ce dernier est établi sur le modèle annexé à la présente convention. En cas de dommages identifiés lors de l'état des lieux de retour, des démarches de remplacement de matériel ou de réparation seront engagées par la commune et facturées à l'emprunteur-euse.

Le co-contractant s'engage à transporter, utiliser, stocker (stockage clos et couvert) et entretenir le matériel avec soin et à signaler immédiatement à la commune toute dégradation ou dysfonctionnement du matériel.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Saint Aubin Celloville le \_\_\_\_\_

Le co-contractant  
Nom / Prénom / signature

Pour la commune de Saint Aubin Celloville  
Mme Molard, agent municipale

Fiche état des lieux

Départ .... / ..... / .....

Arrivée .... / ..... / .....

Très bon état

Très bon état

Très bon état

Très bon état

Etat Moyen

Etat Moyen

Observations

Observations

Corps de  
broyeur

Très bon état

Très bon état

Très bon état

Très bon état

Etat Moyen

Etat Moyen

Observations

Observations

Système de  
broyage